Aide humanitaire: aide aux populations déracinées (réfugiés, personnes déplacées) dans les PVD Asie et Amérique latine

1995/0162(SYN) - 11/11/1996

Le rapporteur, M.Howitt (PSE,RU), a insisté pour que la Communauté soutienne des projets portant sur le déminage, la lutte contre la violence sexuelle, la fourniture de soins de santé essentiels (dont l'aide psychologique), la promotion de l'unité familiale, y compris les programmes de recherche et de regroupement des familles. Il a également souhaité que la Communauté soutienne des opérations destinées à aider les personnes à récuperer leurs biens et leurs droits de propriété, comme par exemple au Guatemala, où 2% de la population possède 98 % des terres. Enfin, le rapporteur a mis l'accent sur la participation des réfugiés aux programmes qui leur sont destinés et s'est prononcé pour le retour volontaire des personnes déplacées et leur installation dans le lieu d'origine ou dans des pays tiers. Le commissaire Papoutsis a confirmé l'engagement de la Commission pour l'amélioration du sort des réfugiés dans les pays d'accueil, le niveau de formation, la santé de la population et pour aider les petits projets relatifs aux infrastructures. En outre, il s'est prononcé nettement contre les amendements 5 et 12.